



**Kemgard® 605**

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006  
Règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

Date d'émission : 01/01/2024  
Date d'impression : 12/01/2024

Numéro de révision: 1.2.1  
Page 1 de 13

**SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

**Nom du produit :** Kemgard® 605  
**Substance pure/mélange** Mélange

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisation recommandée** supprimeur de fumée  
**Utilisations déconseillées** Aucun(e) connu(e).

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fabricant** J.M. Huber Corporation  
3100 Cumberland Boulevard, Suite 600  
Atlanta, GA 30339 USA  
Tel: +1 678 247-7300  
**Internet** [www.huberadvancedmaterials.com](http://www.huberadvancedmaterials.com)  
**Contact E-Mail** [www.huberadvancedmaterials.com/contact](http://www.huberadvancedmaterials.com/contact)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence** CHEMTREC: 1 +800-424-9300 ou 1 +703-527-3887 International

**Numéro de téléphone du centre antipoison** Centre anti-poison national FR: +33.(0)1.45.42.59.59 (Centre anti-poison français: ORFILA)  
CH: +41 44 251.51.51 (Centre suisse d'information toxicologique)  
Anti-Poison belge)

**SECTION 2 : Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Règlement CLP (CE 1272/2008)**

**Identification des dangers**  
**Danger physique** Non classé  
**Dangers pour la santé** Non classé

# Fiche de données de sécurité

Kemgard® 605

Date d'émission : 01/01/2024  
Date d'impression : 12/01/2024

Numéro de révision: 1.2.1  
Page 2 de 13

**Danger pour l'environnement** Toxicité aquatique chronique, catégorie 3

## 2.2. Éléments d'étiquetage

<b>Symboles/pictogrammes</b>	Aucun(e)
<b>Mention d'avertissement</b>	Aucun(e)
<b>Mentions de danger</b>	H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

## Conseils de prudence

<b>Prévention</b>	P273 - Éviter le rejet dans l'environnement Respecter les règles de bonnes pratiques d'hygiène industrielle Se laver les mains soigneusement après manipulation
<b>Intervention</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
<b>Stockage</b>	Conserver dans un endroit sec Conserver à l'écart des matières incompatibles
<b>Élimination</b>	P501 – Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables.

**2.3. Autres dangers** Aucune information disponible.

## SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

**3.2. Mélanges** Mélange

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Règlement CLP (CE 1272/2008)	% massique
L'hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	244-492-7	Non classé.	> 75
Oxyde de zinc et de molybdène	22914-58-5 61583-60-6	245-322-4	Toxicité aiguë. 4, H332 Toxicité spécifique pour certains organes cibles Exposition répétée 2, H373 Aquatique Aigu 1, H400 Aquatique Chronique 2, H411.	< 25

## SECTION 4: Premiers secours

# Fiche de données de sécurité

**Kemgard® 605**

Date d'émission : 01/01/2024  
Date d'impression : 12/01/2024

Numéro de révision: 1.2.1  
Page 3 de 13

## 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	En cas de doute ou de symptômes, consulter un médecin. Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées.
<b>Contact oculaire</b>	En cas de contact oculaire, retirer les lentilles de contact et rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
<b>Contact cutané</b>	Laver abondamment à l'eau et au savon.
<b>Inhalation</b>	Ne pas respirer les poussières. S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
<b>Ingestion</b>	Rincer abondamment la bouche avec de l'eau.
<b>Danger par aspiration</b>	Voie d'exposition peu probable.
<b>Notes au médecin</b>	Traiter les symptômes.
<b>4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>	En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique. Le contact avec les poussières peut provoquer une irritation mécanique ou un dessèchement de la peau.
<b>4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b>	Traiter les symptômes. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés**

Utiliser l'agent d'extinction adapté au type d'incendie adjacent. Jet d'eau (brouillard). Agent chimique sec. Mousse. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

**Moyens d'extinction déconseillés**

Aucun(e) connu(e).

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non combustible.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les sapeurs-pompiers

# Fiche de données de sécurité

Kemgard® 605

Date d'émission : 01/01/2024  
Date d'impression : 12/01/2024

Numéro de révision: 1.2.1  
Page 4 de 13

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection chimique.

## Mesures de lutte contre l'incendie

Un brouillard d'eau peut être utilisé pour refroidir les récipients fermés.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

<b>6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b>	Maintenir à distance le personnel non autorisé. Éviter la formation de poussières. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.
<b>Pour les non-secouristes</b>	Maintenir à distance le personnel non autorisé.
<b>Pour les secouristes</b>	Maintenir à distance le personnel non autorisé. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.
<b>6.2. Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter les ruissellements vers les cours d'eau et les égouts.
<b>6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>	Déversement important : Ne pas balayer les poussières à sec. Humidifier les poussières avant de les balayer ou récupérer les poussières avec un aspirateur Petit déversement: Aspirer ou balayer la matière et la placer dans un récipient pour élimination
<b>6.4. Référence à d'autres sections</b>	Section 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

<b>7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b>	Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité Minimiser la génération et l'accumulation de poussières Mettre en place une ventilation adaptée Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité Utiliser l'équipement de protection individuel requis
<b>7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</b>	Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité Conserver à l'écart des matières incompatibles

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

# Fiche de données de sécurité

**Kemgard® 605**

Date d'émission : 01/01/2024  
Date d'impression : 12/01/2024

Numéro de révision: 1.2.1  
Page 5 de 13

## Valeurs limites d'exposition professionnelle

### L'hydroxyde d'aluminium

ACGIH	TLV/TWA 8-hr: 1 mg/m <sup>3</sup> (respirable fraction)
OSHA	TWA: 15 mg/m <sup>3</sup> (Total Dust) 5 mg/m <sup>3</sup> (Respirable Dust)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> (respirable dust); 10 mg/m <sup>3</sup> TWA (total dust)
France	Not established (Non établi)
France	Not established (Non établi)
Pologne	2.5 mg/m <sup>3</sup> (inhalable); 1.2 mg/m <sup>3</sup> (respirable)
Suisse	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>
Royaume-Uni	10 mg.m-3 (inhalable); 4 mg.m-3 (respirable)

### Oxyde de zinc et de molybdène

ACGIH	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> dust 0.5 mg/m <sup>3</sup> Respirable fraction
OSHA	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> (respirable); 10 mg/m <sup>3</sup> (dust) PEL: 5 mg/m <sup>3</sup> (respirable)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)	TWA 8-hr: 10 mg/m <sup>3</sup>
Bulgarie	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>
République tchèque	Ceiling: 25 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>
Estonie	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> (respirable dust) 10 mg/m <sup>3</sup> (total dust)
Estonie	STEL: 0.5 mg/m <sup>3</sup>
Finlande	TWA: 0,5 mg/m <sup>3</sup>
France	VLE: 10 mg/m <sup>3</sup> VME: 5 mg/m <sup>3</sup>
Allemagne	DFG MAK: TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> (inhalable fraction) 0,1 mg/m <sup>3</sup> (respirable fraction)
Pologne	STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 4 mg/m <sup>3</sup>
Pologne	STEL 10 mg/m <sup>3</sup>
Slovaquie	TWA 2 mg/m <sup>3</sup> Inhalable fraction 0,1 mg/m <sup>3</sup> Respirable fraction
Slovénie	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> (inhalable fraction)
Espagne	STEL 10 mg/m <sup>3</sup> Respirable fraction

**Procédures de surveillance recommandées** Consulter également les documents de lignes directrices nationales pour plus d'informations sur les procédures de surveillance recommandées

**Valeurs limites biologiques :** Aucun(e)

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Aucune donnée disponible

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune donnée disponible

# Fiche de données de sécurité

**Kemgard® 605**

Date d'émission : 01/01/2024  
Date d'impression : 12/01/2024

Numéro de révision: 1.2.1  
Page 6 de 13

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesures techniques

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité  
Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées  
Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure)  
Maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des limites d'exposition avec une ventilation par aspiration  
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

### Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

**Protection de la peau et du corps** Porter un vêtement de protection approprié.

**Dangers thermiques** Aucun(e) connu(e).

**Mesures d'hygiène** Suivre les recommandations générales en matière d'hygiène considérées comme de bonnes pratiques sur le lieu de travail

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Éliminer conformément aux réglementations locales

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect:

État physique	Solide Poudre
Couleur	Blanc à blanc cassé
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Aucune information disponible
pH :	8.4 (5% water suspension)
Point de fusion / intervalle de fusion	Sans objet
Point de fusion/point de congélation	Sans objet
Point d'ébullition	Sans objet
Point de congélation	Sans objet
Point d'éclair :	Non combustible
Taux d'évaporation	Sans objet.
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet
Limite supérieure d'inflammabilité:	--
Limite inférieure	--

# Fiche de données de sécurité

**Kemgard® 605**

Date d'émission : 01/01/2024  
Date d'impression : 12/01/2024

Numéro de révision: 1.2.1  
Page 7 de 13

<b>d'inflammabilité</b>	
<b>Pression de vapeur</b>	Sans objet
<b>Densité de vapeur</b>	Sans objet
<b>Densité de vapeur</b>	Sans objet
<b>Densité</b>	2.5 – 2.7 g/cm <sup>3</sup> , 20°C
<b>Densité relative</b>	2.6 g/cm <sup>3</sup> , 20° C
<b>Hydrosolubilité</b>	11.7 mg/l , 25° C
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Aucune donnée disponible
<b>Coefficient de partage</b>	Sans objet
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Sans objet
<b>Température de décomposition</b>	Aucune donnée disponible
<b>Viscosité</b>	Sans objet.
<b>Viscosité cinématique</b>	Sans objet
<b>Propriétés comburantes</b>	Sans objet
<b>Granulométrie</b>	Aucune information disponible
<b>Teneur en COV (%)</b>	Sans objet

## 9.2. Autres informations

### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Sans objet

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

<b>10.1. Réactivité</b>	Stable dans les conditions normales
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions normales
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucun danger spécifique connu
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Matières incompatibles Formation de poussières
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Aucun(e) connu(e)
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun(e) connu(e)

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

# Fiche de données de sécurité

**Kemgard® 605**

Date d'émission : 01/01/2024  
Date d'impression : 12/01/2024

Numéro de révision: 1.2.1  
Page 8 de 13

professionnelle nationales ou à toute autre grandeur équivalente.

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

### L'hydroxyde d'aluminium

DL50 par voie orale > 2000 mg/kg Rat  
CL50 par inhalation Rat > 2.3 mg/l (Al<sub>2</sub>O<sub>3</sub>) Aérosol Concentration maximale pouvant être atteinte  
CIRC Non répertorié

### Oxyde de zinc et de molybdène

DL50 par voie orale >10000 mg/kg Rat  
CIRC Non répertorié  
Effets sur certains organes cibles Rein (basé sur la dégénérescence/régénération tubulaire de rats Han Wistar mâles à 125 mg/kg/jour)

<b>Toxicité aiguë</b>	Aucune donnée disponible
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	L'inhalation de poussières à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Les poussières peuvent causer une irritation mécanique des yeux.
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	En cas de contact prolongé ou répété, peut dessécher la peau et entraîner une irritation
<b>Sensibilisation cutanée</b>	N'est pas un sensibilisant cutané
<b>Mutagénicité</b>	Aucune donnée disponible
<b>Effets sur la reproduction</b>	Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction.
<b>Cancérogénicité</b>	Ce produit ne contient aucun cancérogène ni cancérogène potentiel selon les classements de l'OSHA, du CIRC ou du NTP.
<b>Effets sur certains organes cibles</b>	Peau. Yeux. Système respiratoire.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. Rein.
<b>Informations sur les mélanges et informations sur les substances</b>	Mélange
<b>Informations sur les voies d'exposition probables</b>	
<b>Inhalation</b>	L'inhalation de poussières peut irriter l'appareil respiratoire

# Fiche de données de sécurité

**Kemgard® 605**

Date d'émission : 01/01/2024  
Date d'impression : 12/01/2024

Numéro de révision: 1.2.1  
Page 9 de 13

<b>Ingestion</b>	L'ingestion n'est pas une voie d'exposition probable
<b>Peau</b>	Le contact avec les poussières peut provoquer une irritation mécanique ou un dessèchement de la peau
<b>Yeux</b>	En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique
<b>Danger par aspiration</b>	Voie d'exposition peu probable.

## 11.2. Informations sur d'autres dangers

- 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé
- 11.2.2. Autres informations** Sans objet

## SECTION 12 : Informations écologiques

**12.1. Toxicité** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**L'hydroxyde d'aluminium**  
**Classification allemande WGK (AwSV)** 5220 WGK: nwg

**12.2. Persistance et dégradabilité** Aucune donnée disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation** Aucune donnée disponible.

**Coefficient de partage** Sans objet

**Facteur de bioconcentration (BCF)** Aucune donnée disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol** Aucune donnée disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB** Aucune donnée disponible.

**12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

# Fiche de données de sécurité

Kemgard® 605

Date d'émission : 01/01/2024  
Date d'impression : 12/01/2024

Numéro de révision: 1.2.1  
Page 10 de 13

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Méthodes d'élimination</b>	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
<b>Emballages contaminés</b>	Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.
<b>Codes de déchet</b>	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé

### L'hydroxyde d'aluminium

<b>Catalogue européen des déchets</b>	060299.
<b>Classification allemande WGK (AwSV)</b>	5220 WGK: nwg

## SECTION 14 : Informations relatives au transport

### Mode de transport (routier, maritime, aérien, ferroviaire)

<b>TDG -Canada</b>	Non réglementé
<b>DOT, États-Unis</b>	Non réglementé
<b>IATA</b>	Non réglementé
<b>IMDG/IMO</b>	Non réglementé
<b>OACI</b>	Non réglementé

14.1. Numéro ONU                      Aucun(e)

14.2. Nom d'expédition des Nations unies                      Aucun(e)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport                      Aucun(e)

Risque subsidiaire                      -

14.4. Groupe d'emballage                      Aucun(e)

14.5. Dangers pour                      Non

# Fiche de données de sécurité

Kemgard® 605

Date d'émission : 01/01/2024  
Date d'impression : 12/01/2024

Numéro de révision: 1.2.1  
Page 11 de 13

## l'environnement

14.6. Précautions particulières à Sans objet  
prendre par l'utilisateur

14.7. Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI  
Sans objet

## SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### Inventaires mondiaux

Substance pure/mélange

Mélange

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Australie (AIC)	Canada (DSL)	Chine (IECSC)	Japon	Corée du Sud (KECL)	Mexique	Thailand (TECI)	Nouvelle-Zélande	Philippines (PICCS)	Taiwan	TSCA : États-Unis
L'hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	244-492-7	Y	Y	Y	(1)-17 (ENCS); ISHL	KE-00980	Y	55-1-02594	Y	Y	Y	A
Oxyde de zinc et de molybdène	22914-58-5 61583-60-6	245-322-4	N	Y: DSL-22914-58-5 NDSL: 61583-60-6	Y	(1)-781 (ENCS)(ISHL)	KE-11910	Y: (MO-generics)	Y	Y	Y	Y	A

Légende X / Y: Est conforme ; A: Actif ; - / N: Exempté(e)s / Non répertorié

### REACH No.

#### L'hydroxyde d'aluminium

Numéro d'enregistrement REACH 01-2119529246-39

Pré-enregistrement KKDIK turc 05-0000193352-73-0000

#### Oxyde de zinc et de molybdène

Numéro d'enregistrement REACH 01-2120800481-68-0000

REACH

### Allemagne

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### L'hydroxyde d'aluminium

Classification allemande WGK 5220 WGK: nwg (AwSV)

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre pour cette substance

# Fiche de données de sécurité

Kemgard® 605

Date d'émission : 01/01/2024  
Date d'impression : 12/01/2024

Numéro de révision: 1.2.1  
Page 12 de 13

## SECTION 16 : Autres informations

**Motif de la révision** La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 & Règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

**Date d'émission :** 01/01/2024  
**Date d'impression :** 12/01/2024  
**Numéro de révision:** 1.2.1

**Préparée par** Huber Engineered Materials Global Regulatory Affairs  
email: regulatory.affairs@huber.com.

**Règlement CLP (CE 1272/2008)**

### Étiquetage

**Symboles/pictogrammes** Aucun(e)

**Mention d'avertissement** Aucun(e)

**Mentions de danger** H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseil en matière de formation** Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

**Abréviations et acronymes**

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC)  
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)  
Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), statut et classification  
OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis)  
TWA - Time-Weighted Average (Moyenne pondérée en temps)  
Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP) (CE 1272/2008)  
EPI - Équipement de protection individuelle  
NIOSH - Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis  
CERCLA (Loi de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive des États-Unis)  
Quantité à déclarer (RQ), (RQ/% dans le mélange)  
STEL - Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)  
TLV® - Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition, États-Unis)  
Niveau dérivé sans effet (DNEL)  
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :  
Demande biochimique en oxygène (DBO)  
Demande chimique en oxygène (DCO)  
OACI (aérien)  
(IMDG) Code maritime international de transport des matières dangereuses  
ADR (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route)  
RID (Accord relatif au transport international ferroviaire des marchandises dangereuses)  
Association internationale du transport aérien (IATA)  
Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)  
DOT (Department of Transportation, États-Unis)

HUBER

# Fiche de données de sécurité

**Kemgard® 605**

**Date d'émission :** 01/01/2024  
**Date d'impression :** 12/01/2024

**Numéro de révision:** 1.2.1  
**Page 13 de 13**

TMD (Transport des marchandises dangereuses), Canada  
Concentration prévisible sans effet (PNEC)  
Appareil respiratoire autonome en pression positive  
Système général harmonisé (SGH)  
TSCA (Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques)

## **Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**